



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **28 MARS 2022**
Délibération n° **DEL-2022-0065**

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à des associations de solidarité au titre de l'année 2022

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 58
Pouvoirs : 14
Absents : 0
Excusés : 16
Pour : 70
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 2

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

11 AVR. 2022

et affichage le

11 AVR. 2022

Secrétaire de séance :
Jean-François CLAPPAZ

Le lundi 28 mars 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 22 mars 2022.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Claude BENOIT à Michèle FLAMAND, Philippe BAUDAIN à Anne-Françoise BESSON, Patricia BELLINI à Cédric ARMANET, Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès DUPON à Françoise MIDALI, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Claudine GELLENS à François OLLEON, Christelle MEGRET à Olivier SALVETTI, Sidney REBBOAH à Henri BAILE, Sophie RIVENS à Martin GERBAUX, Cécile ROBIN à Christophe BORG, Brigitte SORREL à Christophe ENGRAND, Martine VENTURINI à Franck SOMME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa politique de solidarités, la Communauté de communes participe au financement de plusieurs associations sur le Grésivaudan.

Pour l'année 2022, les associations concernées sont :

- L'association Accorderie du Haut Grésivaudan et Cœur de Savoie
Elle a pour mission de combattre la pauvreté et l'exclusion sociale en renforçant les solidarités dans la communauté locale entre personnes d'horizons divers. Elle développe depuis plusieurs années un réseau d'échanges de services dont l'unité est le temps. Ses membres, les Accordeurs, mettent leurs compétences et leurs talents au service des autres, leur engagement reposant sur des valeurs d'égalité et de solidarité.
- ADA (Accueil des Demandeurs d'Asile)
Elle accompagne les demandeurs d'asile dans leurs démarches administratives auprès de la Préfecture, de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) et de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA). Elle propose également un accompagnement social (accès aux soins, travail avec les organismes d'aide aux personnes sans-abri en difficulté, etc.).
- AGARO (Association Grenobloise d'Aide et de Recherche en Oncologie)
Elle apporte un soutien aux patients atteints de cancer en les informant et en leur proposant des thérapeutiques non médicamenteuses complémentaires pendant et/ou après les traitements du cancer.
- L'association AMG (Accueil Migrants Grésivaudan)
Elle organise l'accueil de migrants isolés ou en famille, en lien avec toutes les volontés institutionnelles ou privées et en collaboration avec les associations compétentes dans l'accueil de migrants sur le territoire grenoblois. AMG privilégie la recherche de logements, la création d'un cercle d'accompagnants autour des familles ainsi que la collecte de moyens financiers.
- L'ARCADE
Il s'agit d'une association régionale en charge de la coopération décentralisée entre les communes françaises de Pontcharra, Barraux, Saint Maximin, Le Cheylas et Crêts en Belledonne, Valgelon-La Rochette et La Chapelle Blanche (Isère et Savoie – France), au service du développement économique et social des communes de Dembela, Blendio, Benkadi et Tella (Cercle et Région de Sikasso – Mali)
- Les deux comités du Secours Populaire du territoire, Belledonne Grésivaudan et Bréda Grésivaudan
Ils interviennent dans les domaines de l'aide alimentaire, vestimentaire, de l'accès et du maintien dans le logement, de l'accès aux soins, de l'insertion socioprofessionnelle, de l'accès à la culture et plus généralement de l'accès aux droits pour tous.

- La Banque alimentaire de l'Isère
Elle collecte, gère et partage des denrées alimentaires pour aider les populations les plus précaires à se restaurer.
- Le Collectif des associations de solidarité internationale du Grésivaudan
Il organise localement une série de manifestations s'inscrivant dans la semaine de la solidarité internationale se déroulant, chaque année, au cours du mois de novembre.
- L'association Solid'Action
Elle a pour but de développer et de soutenir des projets visant à accueillir, avec ou sans hébergement, des personnes en situation de grande exclusion en leur apportant une aide matérielle et morale et en leur proposant une activité en milieu rural. Cette aide doit leur permettre, avec ou sans soutien durable, de retrouver une place dans la société.

Il est proposé, pour 2022, de reconduire à l'identique les montants de subventions attribués en 2021 aux associations de solidarité du Grésivaudan :

Associations	Montant des subventions 2022
Accorderie du Haut Grésivaudan et Cœur de Savoie	3 000 €
ADA (Accueil des Demandeurs d'Asile)	2 100 €
AGARO (Association Grenobloise d'Aide et de Recherche en Oncologie)	2 000 €
AMG (Accueil Migrants Grésivaudan)	1 500 €
ARCADE	3 000 €
Secours Populaire Belledonne Grésivaudan	7 300 €
Secours Populaire Bréda Grésivaudan	7 300 €
Banque alimentaire de l'Isère	3 100 €
Collectif des associations de solidarité internationale du Grésivaudan	1 500 €
Solid'Action	20 000 €
10 associations	50 800 €

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- Conformément au BP 2022, d'attribuer les subventions ci-après, d'un montant total de **50 800 € (Enveloppe à affecter « Actions sociales » - gestionnaire SOCIAL – chapitre 65 – article 6574 – analytique SUBSOC) :**
 - o Accorderie du Haut Grésivaudan et Cœur de Savoie : 3 000 €
 - o ADA (Accueil des Demandeurs d'Asile) : 2 100 €
 - o AGARO (Association Grenobloise d'Aide et de Recherche en Oncologie) : 2 000 €
 - o AMG (Accueil Migrants Grésivaudan) : 1 500 €
 - o ARCADE : 3 000 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- Secours Populaire Belledonne Grésivaudan 7 300 €
- Secours Populaire Bréda Grésivaudan : 7 300 €
- Banque alimentaire de l'Isère : 3 100 €
- Collectif des associations de solidarité internationale du Grésivaudan : 1 500 €
- Solid'Action : 20 000 €

- De l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés cette délibération (par 70 voix pour et 2 n'ayant pas pris part au vote : Annie FRAGOLA, Annie TANI).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

28 MARS 2022

Le Président,
Henri BAILE

